

Cirk on Flex

MISE EN LIGNE LE 15-11-2023

CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

Entre les soussignés :

dénomination : Association Cirk'on Flex
adresse du siège social : 7 rue Louis Mondaut 33150 Cenon
adresse mail : cirkonflex@neuf.fr
téléphone : 05 56 86 89 35 / 06 12 35 61 05
numéro de siret : 388 157 463 000 34 et code APE 9001 Z
licence d'entrepreneur de spectacle : L-R-21- 000240 détenue par Sonia Oudin
représenté par Nathalie Sanglar en sa qualité de Présidente
Ci-après dénommé le Producteur d'une part,

ET

dénomination : Mairie de Royan Pôle Enfance Jeunesse Famille pour la crèche municipale de Royan.
adresse du siège social : 80 avenue de Pontailac 17200 Royan
adresse mail : sejfc@mairie-royan.fr
téléphone : 05 46 06 50 30
numéro de siret : 21170306100013
représenté par monsieur Marengo Patrick en sa qualité de Maire de la Ville de Royan.
Ci-après dénommé l'organisateur d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La compagnie Cirk'on Flex s'engage à donner une représentation de son spectacle pour l' enfance intitulé « Rimes en bulles » d'une durée de 30 - 35 minutes dans les conditions définies ci-après, et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation du spectacle.

Article 2 : Date, lieu et heure

Le spectacle « Rimes en Bulles » sera donné le vendredi 20 décembre 2023 à 15h00 : Escale des jeunes, avenue des Fleurs de la Paix 17200 Royan.

Article 3 : Obligation du Producteur

En qualité d'employeur, le producteur assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle.
Le producteur fournit le matériel de sonorisation nécessaire à la représentation.

Article 4 : Obligation de l'Organisateur

L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche, il veillera aux conditions de sécurité et au bon déroulement de l'événement.
L'organisateur tiendra les lieux de représentation à la disposition de la Cie Cirk'onFlex pour permettre d'effectuer le montage du spectacle.

MISE EN LIGNE LE 15-11-2023

Article 5 : Tarif

L'organisateur s'engage à verser au producteur, en contrepartie de la présente cession, sur présentation d'une facture, une somme hors taxes de 616,11 euros + la TVA de 5,5% à 33,89 euros = soit la somme de 650 euros TTC (six cent cinquante euros).

Article 6 : Modalités de paiement

Le règlement de cette somme, prévu à l'article 5, sera effectué à compter de la date de représentation par chèque, virement ou mandat administratif.

Article 7 : Assurances

Le producteur est assuré contre tous les risques de tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel ainsi que pour tous les dommages dont il pourrait être civilement responsable au titre du présent contrat.

L'organisateur s'engage à recevoir ce spectacle dans des lieux assurés par lui et avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'événement dans son lieu, pouvant accueillir du public. Ces lieux respectent les normes de sécurité en vigueur.

Dans le cas d'un spectacle en plein air, l'organisateur mettra à disposition de la Cie Cirk'on Flex un lieu couvert . Il pourra servir en cas de pluie ou de vent violent à assurer selon les conditions de sécurité la prestation.

Article 8 : Conditions d'annulation

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure prévu par la loi.

Toute annulation du fait de l'une ou l'autre des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité égale au montant de la prestation stipulé à l'article 5 du présent contrat.

L'absence de lieu de repli en cas d'intempéries rend l'annulation imputable à l'organisateur.

Article 9 : Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux.

Pour La Cie Cirk'on Flex
Nathalie Sanglar



Fait en deux exemplaires à Cenon le 18/10/2023



Pour l'organisateur

P. MARENCO



Maire de Royan

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 novembre 2023

Cie Cirk'on Flex
7 rue Louis Mondaut 33150 Cenon
05 56 86 89 35 / 06 12 35 61 05
cirkonflex@neuf.fr
<http://www.cirkonflex.fr>